

l'endroit des industries qui consentent à s'implanter dans certaines régions du Canada afin de mettre à contribution l'exédent de main-d'œuvre. Je ne m'y oppose pas. Je ne reproche pas au gouvernement les dispositions qu'il prend à ce sujet. Au cours des années, pour nulle autre raison que pour des fins politiques, les sociétés et les compagnies ont bénéficié d'énormes avantages sous forme de remises fiscales, de privilèges fiscaux, etc. Rien n'indique qu'on adopte la même attitude à l'égard de l'agriculture. Le gouvernement fera valoir, sans aucun doute, que d'autres mesures ont été prises pour aider l'industrie agricole. Il n'en reste pas moins que nous devons juger sur le fond les dispositions fiscales en cause ici. D'après mon étude du bill, elles seront désastreuses pour bon nombre de cultivateurs.

Un fait inquiétant à notre avis réside en ceci: il sera presque impossible dans bon nombre de cas de transférer une exploitation agricole à des parents par le sang. Le député d'Okanagan-Boundary nous a dit que, même si la taxe sur les dons disparaît, il faudra payer un impôt sur les gains de capital relatifs à la propriété. Il ne faudra peut-être pas payer l'impôt total en un seul versement, a-t-il expliqué; on pourrait, par exemple, le répartir sur dix ans. Le point qu'il a fait ressortir est valable et peut-être est-il juste. Il n'en reste pas moins qu'il faudra payer un impôt. Nous estimons que, étant donné la nature même de l'industrie agricole et des exploitations unitaires dont il s'agit ici, ces paiements seront impossibles dans bien des cas. On ne dispose pas assez d'argent. Dans bien des cas, il faudra liquider des biens afin de satisfaire au règlement. Il en résultera un affaiblissement économique de l'entreprise dont le succès sera compromis. En réalité, nous détruirons les exploitations. Nous ne pouvons faire cela, monsieur le président. Elles sont le fondement de l'agriculture.

Nous devons peut-être au cours du débat obtenir du gouvernement qu'il clarifie la position à ce sujet de ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Veulent-ils vraiment maintenir l'industrie agricole au Canada? C'est ce dont il s'agit en réalité. Le revenu agricole est tellement faible que, dans l'état actuel des choses, nous perdons de nombreuses exploitations. Le bill à l'étude pose un autre obstacle financier aux cultivateurs dont la situation sera encore moins avantageuse dans le commerce international. Il sera intéressant d'apprendre au cours du débat pourquoi le gouvernement juge nécessaire de modifier le principe fondamental de l'imposition des cultivateurs et des entreprises agricoles et s'il est vraiment intéressé à préserver l'un ou l'autre secteur d'une industrie agricole rentable.

Je voudrais bien entendre des réponses à ces questions, car ce sont celles qui préoccupent le plus les cultivateurs. Ils se demandent s'ils peuvent espérer gagner leur vie et celle de leur famille dans les années à venir; si cela vaut la peine d'essayer de monter une entreprise agricole solide et fructueuse pour assurer une entreprise et une source de revenu indépendantes à leurs enfants et petits-enfants, ou s'ils ne permettent pas tout simplement au gouvernement, au moyen de son régime fiscal, de prélever une part de plus en plus grande de leurs revenus, de telle sorte qu'ils finiront par perdre et leur entreprise et leur sécurité; s'ils doivent conseiller à leurs héritiers d'aller gagner leur vie d'une autre manière. Je n'exagère pas, monsieur le président. Je cherche posément et selon les faits à indiquer à ceux qui siègent sur les bancs gouvernementaux les répercussions probables de certaines dispositions contenues dans la mesure fiscale à l'étude.

**M. Horner:** Monsieur le président, je me demande à quoi pense le gouvernement. Nous étudions aujourd'hui quatre articles se rapportant à l'industrie agricole.

Pour se rendre aimable, le gouvernement a essayé d'exercer un certain contrôle sur l'industrie agricole, de lui donner une certaine impulsion et de la guider. Puis, le Trésor cherche à imposer un ensemble de taxes qui nous laissent croire que les ministériels n'ont pas de cœur. On est poussé à examiner l'intention des autres mesures législatives gouvernementales qui touchent l'industrie agricole. Depuis 1968, il en a présenté un certain nombre que je vais énumérer brièvement. Il y a eu la loi nationale sur la commercialisation, connue comme le bill C-176. Dans l'Ouest, tout au moins, il a été décidé que cette mesure était loin d'être satisfaisante. A peu près en même temps, le gouvernement a déposé le bill C-175 qui traitait dans une large mesure de la rationalisation de la manutention du grain et du classement du grain selon la teneur en protéines. A l'étape du comité, ce bill a été considérablement modifié; le gouvernement n'a donc pas obtenu tout ce qu'il voulait.

Puis le ministre a proposé le programme LIFT dont l'application a été assurée non par une loi, mais par un règlement. Alors que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est peut-être enclin à proclamer sur un ton avantageux que le programme LIFT a accompli ce que le gouvernement voulait réaliser, les cultivateurs de l'Ouest du Canada ont vraiment trouvé beaucoup à redire à ce programme. Ensuite, on nous a demandé d'approuver un nouveau système de contingents, proposition que les cultivateurs n'ont pas encore achevé d'analyser. Elle a peut-être certains mérites. A Assiniboia, ce programme fait l'objet de discussions passionnées. Nous saurons la réponse ce soir. Je n'ai pas de doute quant à la nature de cette réponse. On va les rejeter complètement.

• (4.10 p.m.)

**M. McBride:** Qui?

**M. Horner:** Le projet de loi sur la stabilisation agricole, et le gouvernement actuel. Le gouvernement a aussi présenté, le 13 mars, un programme de sa conception, auquel il a donné le nom de programme de rajustement agricole, et pour lequel il espérait obtenir la collaboration des ministres de l'Agriculture des Prairies. Lorsqu'on considère l'ensemble de ces programmes, on se demande vraiment où sont censées mener les diverses politiques agricoles du gouvernement. On se demande aussi dans quelle mesure le projet de loi sur la fiscalité dont nous débattons actuellement est compatible avec ces programmes.

Lé projet de loi est-il compatible avec la législation agricole du gouvernement? Quel était l'objet de cette législation? C'était de réglementer, au moyen d'un contrôle, et de simplifier l'industrie agricole. Même le porte-parole de l'Office national de commercialisation accepterait cette définition simple de l'objet des mesures législatives en question: contrôler, simplifier et réglementer cet aspect de l'industrie agricole. C'est là le principe sous-jacent de la législation agricole du gouvernement. Est-ce que cette mesure a été acceptée par la communauté agricole? Les agriculteurs l'ont-ils applaudie ou, au contraire, rejetée? Je crois pouvoir affirmer que pratiquement tous les agriculteurs ont rejeté ce type de réglementation, de simplification et de contrôle imposé par le gouvernement.